

**Bureau du 13 octobre 2003**

**Décision n° B-2003-1789**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Place Claudius Peytel et ses abords - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Rochetaillée sur Saône a engagé une réflexion sur l'aménagement du cœur de village afin de relier davantage les équipements publics (mairie, écoles maternelle et primaire, salle polyvalente, stade municipal, etc.) avec les espaces publics du centre (place Fernand Lacroix, place Claudius Peytel, parvis de l'église, square Pierre Dupond, etc.). (document annexé au dossier)

La Communauté urbaine, au travers de sa politique de revitalisation des centres, appuie cette démarche.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements (2002-2007).

*1° - Le réaménagement de la place Claudius Peytel et de ses abords*

Les objectifs de la requalification de ces différents espaces publics sont :

- mettre en valeur le parvis de l'église et la place Claudius Peytel, dans un traitement homogène avec celui des places adjacentes (place Fernand Lacroix et square Pierre Dupond),
- embellir les différents espaces, dans un cadre végétal approprié,
- requalifier les accotements du quai Pierre Dupond,
- favoriser et sécuriser les liaisons piétonnières entre les équipements publics,
- structurer les flux de véhicules sur la place Peytel et ses abords,
- développer une offre de stationnement adaptée.

Les éléments de programme définis à ce jour sont :

- concevoir un espace d'agrément, ouvert, paysager, au cœur de la place Peytel,
- embellir le parvis de l'église,
- réécrire les espaces sur des niveaux altimétriques cohérents,
- développer une dizaine de places de stationnement.

*2° - Les études de maîtrise d'oeuvre*

Afin de concevoir un projet d'aménagement, il convient de lancer un marché de maîtrise d'oeuvre. Le coût de l'étude de maîtrise d'oeuvre est estimé à 35 000 € TTC.

### 3° - Le montage opérationnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 380 000 €.

Les travaux seront échelonnés sur les années 2004 et 2005.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 22 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

- a) - le projet d'aménagement d'espaces publics,
- b) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour un coût estimé à 35 000 € TTC.

2° - **Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 35 000 € en dépenses à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,